

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1841

Artikel: Les crèches sous pression fédérale : les enfants sont un enjeu porteur à tous les niveaux de l'État, l'essentiel c'est d'agir à bon escient
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

helvétique n'est certes pas majoritairement favorable à une adhésion. Mais le sera-t-elle un jour si ses gouvernants et les partis politiques évitent systématiquement d'aborder la question lors de chaque événement illustrant le coût croissant de notre isolement? Aussi faut-il apprécier à sa juste valeur l'analyse à la fois rigoureuse et subtile de Franz von Däniken, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans *Das Magazin*, le supplément hebdomadaire de quatre quotidiens alémaniques.

La diplomatie helvétique se disperse, note-t-il. La Suisse veut se rendre utile un peu partout sur la planète (Iran, Moyen Orient, Turquie-Arménie, Soudan). Son successeur se rend plus souvent à Téhéran qu'à Berlin, signe de notre passivité face à l'Europe. Cet activisme cache mal l'absence de réflexion sur notre dépendance à l'égard de l'Union européenne, notre faible capacité de résistance aux pressions de Bruxelles.

L'image de la Suisse à l'étranger ne dépend pas de telle ou telle péripétie. Une perception positive se construit sur le long terme en assumant une responsabilité internationale qui devrait être celle d'un des pays les plus riches de la planète au coeur de l'Europe: à savoir une participation active au processus d'unification européenne et aux efforts de maintien de la paix (*note du rédacteur*: et non pas une lâche abstention comme l'a illustré récemment le Conseil national en refusant une modeste participation helvétique à la défense des navires du Programme alimentaire mondial contre les pirates somaliens); et un témoignage de solidarité active pour réduire la pauvreté sur la planète.

Pour von Däniken, une diplomatie efficace implique des contacts plus étroits de nos ministres avec leurs homologues, notamment européens. Seuls de tels

contacts sont susceptibles d'améliorer la compréhension à l'égard de notre pays. Et d'illustrer à propos des tentatives helvétiques de rejoindre le cercle du G20: «*Croire qu'il suffit d'expliquer notre position quelques jours avant le sommet du G20, c'est de l'inconscience*».

Vu l'affaiblissement du consensus entre les partis gouvernementaux, l'ancien diplomate ne cache pas sa préférence pour un régime qui verrait s'affronter une majorité et une opposition. Ce qui permettrait de faire les comptes au terme de la législature. Mais un gouvernement de type collégial pourrait aussi se montrer efficace en politique étrangère, à condition que chacun de ses membres respecte quelques lignes de conduite et fasse passer la volonté de coopérer avant son faire-valoir personnel.

Les crèches sous pression fédérale

Les enfants sont un enjeu porteur à tous les niveaux de l'Etat, l'essentiel c'est d'agir à bon escient

Albert Tille (18 octobre 2009)

La Suisse manque de crèches. La commission de la sécurité sociale du Conseil national ne se contente plus de la politique incitative de la Confédération par le biais de subventions. Lors de sa dernière séance, une majorité PS-Verts-PDC a réclamé un nouvel article constitutionnel. La Confédération et les cantons devraient offrir des structures

d'accueil extrafamilial suffisantes pour répondre à la demande. Il ne s'agit que d'une exigence votée à courte majorité par une commission parlementaire. Son avenir est incertain. Mais la solidité de cette alliance de centre-gauche représentera un test politique de poids. Car le projet qu'elle défend est loin d'être mineur. Il soulève un problème

institutionnel sensible. Il donne un coup de canif au fédéralisme. Avec le nouvel article constitutionnel, qui reste d'ailleurs à rédiger, les cantons seraient contraints d'agir alors qu'actuellement ils sont libres d'organiser à leur guise l'accueil extrafamilial. Leur obligation se borne aujourd'hui à respecter l'ordonnance fédérale sur la

garde des enfants dont une révision contestable, parce qu'elle rendra plus difficile les solutions alternatives en attendant les indispensables nouvelles crèches, est en cours.

Les initiateurs du projet osent s'aventurer sur ce terrain institutionnel glissant parce que l'insuffisance de l'accueil préscolaire et parascolaire est un problème central de notre société moderne. La nécessité d'y remédier dégage un large consensus qui n'écarte que les nostalgiques du maintien de la femme au foyer. Les défenseurs de la famille moderne y sont acquis tout comme les milieux économiques. Une structure d'accueil développée dégage un important potentiel de main-d'œuvre (féminine). L'exemple français montre ses effets bénéfiques sur la natalité et atténue les menaces que le

vieillesse de la population fait peser sur la sécurité sociale. Le dossier est devenu le véritable tube politique de ces dernières années. La loi fédérale de subventionnement date de 2002. Les cantons ont précédé ou suivi le mouvement. En Suisse romande, Fribourg a ouvert la route avec une loi de 1995. En queue de liste, la législation vaudoise ne date que de 2006. Mais le canton vient de procéder à un vigoureux rattrapage. A la suite d'une plaisante surenchère entre la droite et la gauche, 70% des Vaudois ont plébiscité un article constitutionnel qui oblige les communes à mettre sur pied un accueil parascolaire.

Malgré ce branle-bas général, la situation est encore loin d'être satisfaisante. La ville de Genève, qui se pique d'être à

l'avant-garde, reconnaît que l'offre de crèches ne répond qu'à la moitié de la demande. L'impulsion par le haut que préconise la majorité centre-gauche de la commission est donc légitime. Les cantons seraient contraints d'agir, mais chacun à leur manière. Les systèmes d'accueil sont tous dissemblables. Les différences portent sur le choix des partenaires publics et privés, sur la coordination des réseaux de crèches, et sur leur financement. Des controverses surgissent un peu partout sur la participation financière des utilisateurs, égalitaire ou selon le revenu des parents. Bref. Avec ou sans article constitutionnel, il restera une large marge de manœuvre pour adapter le système d'accueil extrafamilial au génie de chaque canton.

Délinquants sexuels: une mise au ban de la société injuste et inefficace

Certains Etats américains expérimentent déjà jusqu'où peut conduire la nouvelle initiative populaire de la Marche Blanche

Alex Dépraz (16 octobre 2009)

Wendy Whitaker n'est ni réalisatrice ni ministre de la culture. Pourtant, elle est un personnage public puisque – nous raconte *The Economist* dans une livraison récente – tout le monde peut connaître son adresse et voir sa photo sur un site officiel. Wendy Whitaker se passerait bien de cette notoriété persistante. Son principal fait d'armes? Une gâterie prodiguée à un camarade de classe de 15 ans alors qu'elle avait 17 ans. Illégal, malgré le consentement

du gâté, dans l'Etat américain de Géorgie (ce ne serait pas le cas en Suisse). Depuis lors, Wendy Whitaker – comme 17'000 autres habitants de l'Etat de Géorgie qui a une population similaire à celle de la Suisse – figure dans le fichier des délinquants sexuels, comme auteur d'actes d'ordre sexuel avec des enfants. La principale différence entre ce fichier et le casier judiciaire suisse est qu'il est accessible par internet et que les inscriptions y sont indélébiles.

Deux éléments qui contribuent à faire de la vie de Wendy Whitaker, treize ans plus tard, un cauchemar. Un cas extrême, mais qui doit nous faire réfléchir.

Ficher les délinquants sexuels n'évite pas des viols et des agressions de se reproduire. Que fait donc le législateur géorgien? Il rend la loi encore plus sévère. Dernière mouture en date: la loi interdit aux personnes fichées comme délinquants sexuels d'habiter à